

**RUBRIQUE 1 :: Identification**

**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : SHA-2020

**1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation**

Utilisation recommandée : Désinfectants pour les mains

**1.3. Fournisseur**

PCAS CANADA  
 725, Trotter Street  
 J3B 8J8 SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, QUEBEC - CANADA  
 T (450) 348-0901 - F (450) 349-1528

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +44 1865 407333 (CARECHEM)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (GHS CA)**

Liquides inflammables, catégorie 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

**2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence**

**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (GHS CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.  
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

**2.3. Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Non applicable

# SHA-2020

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
éthanol; alcool éthylique		(Numéro CAS) 64-17-5	60 - 70	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
Glycerol		(Numéro CAS) 56-81-5	1 - 3	Non classé

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche.

### 5.2. Moyens d'extinction inappropriés

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

### 5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance.
- Danger d'explosion : Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.
- Mesures de précaution contre l'incendie : Faire évacuer la zone dangereuse. Eviter toute source d'ignition.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Attention : ce produit peut rendre le sol glissant.

### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Endiguer et contenir l'épandage. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.
- Procédés de nettoyage : Laver le reliquat non récupérable à grande eau.
- Autres informations : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

### 6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# SHA-2020

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Eviter les décharges d'électricité statique. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger du rayonnement solaire.
- Matières incompatibles : Agents oxydants.
- Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri de la chaleur. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver dans l'emballage d'origine.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)		
Alberta	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Alberta	Notations et remarques	URT irr
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Colombie-Britannique	Notations et remarques	URT irr
Manitoba	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Manitoba	Notations et remarques	URT irr
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	URT irr
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	URT irr
Nouvelle-Ecosse	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	URT irr
Nunavut	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Nunavut	Notations et remarques	URT irr
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	URT irr
Ontario	OEL STEL (ppm)	1 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario OEL under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL STEL (ppm)	1000 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	Référence réglementaire	URT irr
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	1250 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	1000 ppm
Glycerol (56-81-5)		
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10
Alberta	Référence réglementaire	URT irr
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (mist)
Ontario	OEL Ceiling (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	Référence réglementaire	Ontario OEL under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	20 mg/m <sup>3</sup>

# SHA-2020

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Glycerol (56-81-5)

Saskatchewan

OEL TWA (mg/m<sup>3</sup>)

10 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Protection des mains:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Manipulation prolongée et/ou répétée : Gants de protection

#### Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Manipulation prolongée et/ou répétée : Lunettes de protection

#### Protection de la peau et du corps:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

#### Protection des voies respiratoires:

Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas indispensable

#### Autres informations:

Des douches de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Alcool
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 35 °C (valeur estimée)
Point d'éclair	: < 23 °C (valeur estimée)   Ethanol : 12 - 13 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,8 - 0,9
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Liquide et vapeurs très inflammables. Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance.

# SHA-2020

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conditions à éviter	: Chaleur ou source de chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Matières oxydantes.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)	
DL50 orale rat	5 - 20 g/kg (INRS)
DL50 cutanée lapin	> 20 g/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	20000 - 30000 ppm
ETA CA (oral)	5000 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	20000 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	20000 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

# SHA-2020

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

- Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Ecologie - déchets : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

##### Département des transports

- n° DOT NA : UN1170
- N° ONU (DOT) : 1170
- Groupe d'emballage (DOT) : II - Risque moyen
- Description document de transport : UN1170 Ethanol solutions, 3, II
- Désignation officielle de transport (DOT) : Ethanol solutions
- Sélection du champ "Contient déclaration" :
- Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120
- Division (DOT) : 3
- Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



- Dangereux pour l'environnement : Non
- Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : 24 - Alcoholic beverages containing more than 70 percent alcohol by volume must be transported as materials in Packing Group II. Alcoholic beverages containing more than 24 percent but not more than 70 percent alcohol by volume must be transported as materials in Packing Group III.  
IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized.  
T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)  
TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling =  $97 / (1 + a (tr - tf))$  Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.
- Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 4b, 150
- Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 202
- Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 242
- Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 5 L
- Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 60 L
- DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
- Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 127
- Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.3. Transport aérien et maritime

##### IMDG

- N° ONU (IMDG) : 1170
- Désignation officielle de transport (IMDG) : ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
- Description document de transport (IMDG) : UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II
- Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables

# SHA-2020

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Groupe d'emballage (IMDG) : II - matières moyennement dangereuses

### IATA

N° ONU (IATA) : 1170  
Désignation officielle de transport (IATA) : Ethanol solution  
Description document de transport (IATA) : UN 1170 Ethanol solution, 3, II  
Classe (IATA) : 3 - Flammable Liquids  
Groupe d'emballage (IATA) : II - Danger moyen

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Glycerol (56-81-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

#### Glycerol (56-81-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission : 04/07/2020

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

SDS Canada (GHS) - SEQENS

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*